

Nos témoignages

Yohann RODIER
après un CAP
MA



J'ai continué en BPREA pour avoir les diplômes pour m'installer et bénéficier de la DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs). Les cours nous aident bien à préparer notre avenir. Ici, les formateurs sont issus du milieu agri et beaucoup ont des exploitations donc ils savent de quoi ils parlent. Mon meilleur souvenir...les sorties avec Monsieur Accassat.



Bastien PETIT
après un CAP
MA

L'apprentissage ça permet de voir le métier en vrai. Et moi qui ne suis pas très scolaire, c'est bien d'être une semaine sur l'exploitation et une semaine en cours. Sur ces deux années, j'ai vraiment appris à gérer une exploitation. Et après mon diplôme je vais reprendre l'exploitation d'un de mes voisins.



Conditions d'admission

- Avoir entre 16 et 29 ans
- Etre titulaire d'un CAP ou d'un diplôme de niveau équivalent ou supérieur, ou avoir suivi un cycle complet de Seconde Générale
- Inscription sur dossier
- Entretien portant sur la motivation
- Aides à l'embauche pour les entreprises
- Aides OPCO : aide à la restauration et au transport, aide au 1er équipement



Contact : M.ACCASSAT
ISVT- 72 avenue de Vals
43750 Vals près le Puy
tél : 04 71 02 56 78
isvt.cfa@orange.fr
www.isvt.fr



Former Eduquer Agir pour le Territoire

BREVET PROFESSIONNEL
Responsable d'Entreprise Agricole
Par apprentissage
Diplôme du Ministère de l'Agriculture
RNCP 45321007



Nos formations en apprentissage, sont en partenariat avec le Centre de Formation d'Apprentis (CFA AKTEAP)

Un passeport pour l'emploi

- **Exploitant Agricole**
 - Exploitation agricole
 - ETA, CUMA
 - Service de remplacement

Les +

- En 2ème année, module complémentaire : se former au métier de salarié agricole ou agent de remplacement
- Un réseau d'exploitations agricoles
- Accompagnement personnalisé
- Heures CFA : 1200h soit 34 semaines sur 2 ans
- Heures en entreprise : 70 semaines
- Par alternance, 1 semaine en centre et 2 semaines en entreprise
- Une formation rémunérée

Rémunération	1ère année	2ème année
• 16-17 ans	31% du smic	41% du smic
• 18-20 ans	50% du smic	57% du smic
• 21 ans et +	53% du smic	61% du smic

(L'apprenti a un statut de salarié déclaré à la MSA. Salaire minimum peut être revalorisé selon la convention collective agricole de Haute-Loire, Lozère, nous consulter pour les autres départements. Le salaire dépend du parcours du jeune et de la durée du contrat)

Poursuivez vos études

- BTS ACSE Analyse, Conduite et Stratégie des entreprises agricoles



Une formation complète et technique sur 2 ans

U7 Unités Capitalisables Professionnelles

- UC1 : biologie - écologie / enjeux sociétaux
- UC2 : stratégie d'exploitation / gestion du travail
- UC3 : conduite d'un atelier de production (productions animales bovins et petits ruminants, productions végétales maraîchères, petits fruits)
- UC4 : suivi administratif et gestion de l'exploitation / projet professionnel
- UC5 : commercialisation des produits de l'exploitation / technique de négociation
- UC6 et UC7 : UCARE AUX CHOIX
 - UC6 : Réaliser les opérations de production de l'atelier plants et semences - Réaliser les opérations de production de l'atelier fourrage
 - UC7 : Conduire en sécurité des engins de chantier - Transformer la production de fruits ou de légumes - Transformer la production de miel - Transformer la production de plantes aromatiques, à parfum et médicinales - Transformer la production de viande - Transformer la production laitière

Matières générales :

- Français
- Mathématiques
- Informatique

Certains modules peuvent être validés par VAA (Validation des Acquis Académiques) en fonction des diplômes précédemment obtenus
80% de réussite à l'examen sur la promotion 2022/2023 (Nombre d'apprenants : 15. Nombre d'apprenants reçus : 12)

